

Collectif Mosellan de Lutte contre la Misère
42, rue du Général Hirschauer
57050 LONGEVILLE-LÈS-METZ
06.71.59.14.33
eric.graff@numericable.fr

Questions aux candidat·es aux élections municipales de 2020 concernant le droit au logement

Madame, Monsieur,

Notre collectif défend les droits des personnes dépourvues du minimum vital que constitue un logement ou, à défaut, un abri décent. Dans un pays riche comme la France et, *a fortiori*, une ville comme Metz, personne ne devrait se voir réduit à dormir au bord de la rue, à ciel ouvert, sous une tente ou dans une cabane. Une métropole comportant 11 700 logements vacants détient les moyens matériels de faire face à la misère. De plus, il existe des dispositions juridiques permettant à la Ville, le Département, la Région et l'État d'unir leurs efforts dans ce sens.

Vous êtes candidat·e aux élections municipales de Metz. Les deux mandats municipaux de Dominique Gros et de sa majorité se sont caractérisés par certaines décisions sur lesquelles nous souhaiterions connaître votre appréciation et vos propositions. Nous publierons et analyserons vos réponses (ou absence de réponse).

Droit communal et action sociale

Un texte de loi issu du droit local d'Alsace-Moselle et passé dans le Code de l'Action Sociale et des Familles en 2001 demande au maire de procurer un abri, l'entretien et les soins à toute personne dénuée de ressources âgée de plus de seize ans. À notre connaissance, toutes les demandes qui ont été adressées dans ce sens à M. Dominique Gros (nous tenons les courriers à votre disposition) se sont opposées à son refus ou à des esquives. Qu'en pensez-vous ? Que ferez-vous dans ce domaine si vous êtes élu·es ?

Metz et la demande d'asile

De nombreux demandeurs d'asile viennent se présenter à la préfecture de Moselle. Selon les conventions internationales, ces personnes devraient toutes recevoir les conditions minimales d'accueil. Il résulte des défaillances des services de l'État que périodiquement, des hommes, femmes et enfants en sont réduits à vivre à la rue. Dominique Gros et son équipe ont déployé une grande énergie à se défaire de la question : dépôt de pierres de Jaumont sur une pelouse pour les empêcher de s'y poser, requêtes au tribunal pour obtenir l'évacuation des gymnases dans lesquels ils se réfugiaient avec astreintes de 100 € par jour et 1 500 € de frais exigés à des personnes sans ressources, déclarations publiques alarmantes : « Nous sommes *envahis* par des personnes sans droit ni titre ! ». Qu'en pensez-vous ? Quelle sera, si vous êtes élu·es, votre action concernant la population des demandeurs d'asiles présents sur le sol de Metz ? Accorderez-vous la priorité à la qualité de leur accueil ou à la lutte contre le fameux « appel d'air » ?

L'État et la Ville

Lors de la cérémonie aux vœux du 12 janvier 2018 à la Mairie, Dominique Gros déclarait : « *Je ne veux plus que l'État, la Ville et les associations se renvoient la balle. Il nous faut sans doute trouver une approche responsable — et j'en prends ma part, y compris dans ce qui ne s'est pas bien passé — il nous faut trouver une approche responsable et digne, où les grandes villes prennent en charge, en lien avec les associations, l'accueil des demandeurs d'asile.* »

Deux ans plus tard, estimez-vous que Dominique Gros a tenu son engagement ? A-t-il effectué le virage politique annoncé ? Si vous êtes élu·e, quelle sera l'action de la Ville face aux carences de l'État dans le domaine de l'accueil des étrangers ? Que pensez-vous des moyens mis en œuvre par le CCAS dans le cadre de la « Petite Maison » du « Carrefour des Solidarités » au regard des besoins réels des populations concernées ?

Les campements dits « illicites »

Il arrive que, faute d'un logement décent, des familles se voient réduites à construire des abris de fortune qui, regroupés, peuvent former des bidonvilles. En juillet 2015, Dominique Gros, par une ordonnance du TGI (qui sera rétractée ensuite) obtenait l'évacuation d'un bidonville rue de la Houblonnière. Ces gens subissaient alors le harcèlement des polices municipale et nationale avant de se réfugier sur le camping municipal. C'est alors qu'a été mis en place le projet nommé « bidonville d'insertion ». Qu'en pensez-vous ? Quelle sera, si vous élu·e, votre politique en direction des populations précaires réduites à de telles extrémités, notamment les Roms ? Supposez-vous comme lui que si les Roms mendient c'est que « qu'ils ne savent faire que ça » ?

Arrêté anti-mendicité

Le 2 juillet 2002, le maire de Metz d'alors, Jean-Marie Rausch, prononçait, en bon élu de droite, un arrêté anti mendicité. Dix-huit ans plus tard, après deux mandatures d'un maire élu avec les voix de gauche, cet arrêté est toujours en vigueur et appliqué.

Que ferez-vous de cet arrêté une fois élu·es ? L'abrogerez-vous, le maintiendrez-vous ou le renforcerez-vous ?

Réquisition des logements vides

On compte 11 700 logements vides sur le territoire de Metz Métropole, dont 4 818 depuis plus de deux ans, parmi lesquels 640 logements appartenant aux bailleurs sociaux et 227 au parc public (chiffres INSEE).

Or la Loi du 13 juillet 2006 inscrite au Code de la Construction et de l'Habitat (Art. L641-1 et sq.) donne au Maire le pouvoir de proposer ces logements vides à réquisition par le préfet en faveur des « *personnes dépourvues de logement ou logées dans des conditions manifestement insuffisantes* ».

Malgré les nombreuses demandes que nous lui avons adressées en ce sens, Monsieur Dominique Gros a toujours refusé de mettre en œuvre cette disposition.

Une fois élu·es, continuerez-vous de laisser vacants des logements qui pourraient être habités par des personnes privées du minimum vital ?

Metz, ville « accueillante »

Les personnes privées de logement ou d'abri à Metz subissent également les conséquences d'un aménagement urbain inconfortable, voire agressif à leur égard : mobilier « anti-SDF », rareté des toilettes publiques gratuites, bancs inadaptés à la station couchée, etc.

Qu'en pensez-vous ? Verra-t-on si vous êtes élu·es des améliorations dans ce domaine ?

La municipalité et le Collectif Mosellan de Lutte contre la Misère

Nous vous proposons d'adopter pour votre campagne, un slogan : « *À Metz, personne ne dort à la rue contre son gré, quoi qu'il en coûte !* ». Êtes-vous disposé à le reprendre publiquement à votre compte pour en faire, plus qu'un slogan, une devise programmatique ?

Les interpellations du Collectif Mosellan de Lutte contre la Misère en faveur des personnes sans abri sont mal ressenties par la municipalité sortante qui les qualifie de « haineuses ». Resterez-vous sur cette ligne méfiante ou, au contraire, prendrez-vous l'initiative d'un dialogue constructif avec nous ?

Supporterez-vous que l'on signale les situations qui contredisent la belle image plus ou moins « inspirée » que la Ville voudrait donner d'elle-même ? Si oui, êtes-vous disposé à entretenir avec notre collectif un dialogue continu pour défendre la cause du logement **I.C.I**, **I**mmédiat, **C**ontinu et **I**nconditionnel ?

Contacts : Éric Graff, eric.graff@numericable.fr, 06.71.59.14.33